

NIVEAU 1

Instructions du quiz

Rappel : Pour réussir cette formation, vous devez obtenir une note **d'au moins 80%** à ce quiz.

Les questions suivantes permettent de tester vos connaissances sur les trois modules du niveau 1. Pour rappel, le niveau couvre les sujets suivants:

- Le concept de Propriété Intellectuelle (PI) et les droits de PI
- Les différents types de droits de propriété intellectuelle et ce qu'ils protègent
- La valeur de la propriété intellectuelle dans la commercialisation
- Les bases du dépôt d'une demande de brevet

A la fin de cette formation, vous devriez être capable de:

- Identifier le type de protection de la propriété intellectuelle le plus approprié pour les différentes formes de PI
- Reconnaître les différentes stratégies de valorisation des droits de propriété intellectuelle
- Décrire les exigences de base et les étapes nécessaires à l'obtention d'un brevet au Canada

1. Quel type de sujet ci-dessous **ne peut pas** être breveté?

- a. Des produits
- b. Des algorithmes logiciels
- c. Des compositions
- d. Des processus
- e. Des formules mathématiques

2. Lequel des critères ci-dessous **n'est pas** une condition pour qu'une invention dans une demande de brevet soit délivrée?

- a. L'inventeur et le propriétaire énumérés dans la demande de brevet sont la même personne.
- b. L'invention n'est pas considérée comme évidente par rapport aux autres inventions disponibles au moment du dépôt.
- c. L'invention doit être utile.
- d. Un demandeur au Canada peut déposer une demande après la divulgation publique si dans l'année suivant la date de divulgation.

3. Choisissez la bonne réponse pour remplir les blancs:

Le Canada opère sous un _____. Un brevet délivré vous permettra de _____ fabrication, vendre et/ou utiliser votre invention avec une protection qui dure **généralement** _____

A.

CHOIX 1- système de brevet du premier déposant—la première personne qui a le droit de déposer une demande pour l'invention, et qui le fait, détient les droits sur cette invention.

CHOIX 2- système de brevet du premier à inventer—la première personne qui invente une invention détient toujours les droits, peu importe si quelqu'un d'autre invente la même chose et dépose une demande de brevet en premier.

B.

CHOIX 1- procéder avec la

CHOIX 2- empêcher les autres à la

C.

CHOIX 1- un nombre défini d'années

CHOIX 2- 5 ans à compter de la subvention.

CHOIX 3. 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

4. Laquelle des affirmations ci-dessous **n'est pas** vraie concernant le dépôt de demandes de brevet dans d'autres pays?

- a. Vous devriez demander une protection par brevet dans les pays où vous voulez faire des affaires.
- b. Vous pouvez déposer une demande régionale auprès de l'Office européen des brevets (OEB).
- c. Une demande PCT ou internationale donnera lieu à un brevet international ou « mondial ».
- d. Une demande PCT peut vous donner plus de temps pour décider dans quels pays/régions contractants du PCT déposer une demande de protection.

5. Quand est-il recommandé d'enregistrer un droit d'auteur au Canada? Choisissez la meilleure raison.

- a. Si vous envisagez de faire valoir le droit d'auteur (c'est-à-dire engager une action en justice) contre une personne ou une organisation qui a copié l'œuvre.
- b. Jamais, le droit d'auteur n'existe que lorsque l'œuvre est fixée, et l'enregistrement n'est pas pertinent, sauf pour la tranquillité d'esprit.
- c. Toujours, les droits d'auteur n'existent pas sans enregistrement.

6. Lequel des énoncés suivants est **vrai** pour la protection des secrets commerciaux?

- a. Vous pouvez étendre la protection d'une invention après l'expiration d'un brevet en utilisant la protection des secrets commerciaux
- b. Seuls les partenaires externes/personnes extérieures à votre entreprise doivent accepter des conditions de non-divulgaration ou de confidentialité afin de protéger un secret commercial.
- c. La protection des secrets commerciaux peut durer indéfiniment, si des conditions spécifiques sont remplies.
- d. Les informations commerciales précieuses ne peuvent pas être protégées en tant que secret commercial.

7. Si vous avez un NDA avec quelqu'un, il est toujours prudent de discuter de votre invention avec cette personne - rien de ce qu'ils peuvent faire ne peut vous empêcher d'obtenir un brevet pour votre invention.

- a. Vrai
- b. Faux

8. Quel droit de propriété intellectuelle ci-dessous ne peut être accordé que par enregistrement?

- a. Droits d'auteur
- b. Marques de commerce
- c. Secrets commerciaux
- d. Dessin industriel

9. Une entreprise de chaussures a développé et vend une nouvelle chaussure de course 50% plus légère que les chaussures de course concurrentes. Faites correspondre la propriété intellectuelle spécifique ci-dessous au type de protection PI **la plus approprié**.

- a. Un nouveau type de tissu plus léger que les précédents tissus utilisés dans les chaussures, mais tout aussi résistant
- b. Une feuille de calcul des devis exclusifs de fournisseurs de confiance de la matière première nécessaire pour le nouveau tissu
- c. Les questions de recherche de commercialisation à poser aux consommateurs qui répondent efficacement aux caractéristiques des chaussures de course qui influencent leur choix d'achat
- d. Le nouveau logo développé pour promouvoir la chaussure
- e. Une forme distinctive unique de la nouvelle chaussure

LES CHOIX SONT : Brevet, Droit d'auteur, Marques déposées, Secrets commerciaux, Dessin industriel

10. Faites correspondre l'objectif commercial souhaité ci-dessous avec le type de protection PI **le plus approprié** sur la droite.

- a. Assurez une protection à long terme pour un produit difficile à reconcevoir et central pour votre entreprise
- b. Maintenir une fidélité durable à la marque en créant une identité facilement reconnaissable
- c. Pendant un certain temps, excluez les concurrents de la vente d'un produit qui intègre votre technologie propriétaire facile à reconcevoir
- d. Différenciez votre produit des produits concurrents qui sont similaires technologiquement et fonctionnellement mais pas visuellement

LES CHOIX SONT : Brevet, Droit d'auteur, Marques déposées, Secrets commerciaux, Dessin industriel